

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU NOUVEAU PROGRAMME EUROPÉEN "LIFE VISON D'EUROPE"

**Troisième commission : Eau,
Agriculture, Environnement, Appui à la
Gestion de l'Eau des Milieux
Aquatiques et Prévention des
Inondations, Mer et Littoral**

**COMMISSION PERMANENTE
du 11 juillet 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-07-11-44**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 11 juillet 2025 à 15h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles voté le 18 décembre 2018 et les actions de préservation des espèces emblématiques de Charente-Maritime prévues dans le programme d'actions,

Considérant que le Vison d'Europe est une espèce protégée aux niveaux national et européen, l'une des plus menacées d'Europe, considérée en danger critique d'extinction, classée espèce prioritaire de la Directive Habitat et que la préservation et la restauration de son habitat naturel constituent un élément stratégique de sa préservation,

Considérant que le bassin de la Charente, couvert par huit sites Natura 2000 regroupant les marais de Rochefort, la vallée de la Charente, de la Seugne, du Né et leurs affluents, constitue l'un des derniers foyers de population du Vison d'Europe en France,

Considérant que dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département est compétent pour préserver et restaurer le patrimoine écologique et paysager notamment sur ces secteurs à enjeux forts pour le Vison d'Europe,

Considérant l'appel à projets LIFE « Nature et Biodiversité » 2025 de la Commission Européenne pour des projets de conservation d'habitats naturels et/ou de populations d'espèces, auquel l'Office Français de la Biodiversité (OFB) souhaite candidater pour un projet en faveur du Vison d'Europe, avec des partenaires associés à l'échelle du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine pour des actions de restauration de continuités écologiques et d'habitats naturels favorables, de limitation de la mortalité routière par des aménagements d'ouvrages d'art, de lutte contre le Vison d'Amérique, de réintroduction de l'espèce, de sensibilisation du public,

Considérant que l'Union Européenne peut financer jusqu'à 75 % des actions et du temps passé pour le suivi et l'ingénierie et que l'OFB recherchera des co-financements supplémentaires pour atteindre jusqu'à 100 % de financement des actions proposées,

Considérant que le Département a acquis une expérience et des compétences pour la sauvegarde de cette espèce, au travers des opérations réalisées ces dernières années avec succès (travaux de restauration de transparence écologique dans le cadre d'appels à projets, de mesures compensatoires et de sa participation active au Life Vison 2017-2023) et que cette prochaine opération constituerait une suite complémentaire cohérente avec les opérations passées,

Considérant que les actions proposées consistent à restaurer une peupleraie dans la commune de Saint-Savinien (propriété départementale), à rétablir la continuité écologique des ouvrages routiers départementaux en faveur du Vison d'Europe et de la petite faune et à assurer l'ingénierie nécessaire pendant les 7 ans du projet pour un coût total prévisionnel estimé à 678 940 €,

Considérant que le Département a été sollicité et retenu par l' OFB pour répondre à ses côtés à l'appel à projets LIFE « Nature et Biodiversité » 2025 de la Commission Européenne en tant que bénéficiaire associé, dans ce nouveau programme LIFE Vison d'Europe, tout comme les Départements de la Dordogne, de la Charente et des Pyrénées-Atlantiques, la Fédération Départementale des chasseurs de la Charente-Maritime et le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, ainsi que d'autres bénéficiaires de la région Nouvelle-Aquitaine,

Considérant qu'il convient de prendre une délibération d'intention sur la participation du Département à ce programme en vue de son dépôt en septembre 2025 auprès de l'Europe,

Considérant l'avis favorable de la 3^{ème} Commission du 20 juin 2025,

DECIDE :

1°) d'approuver le principe d'une participation du Département au projet de l'Union Européenne « LIFE » en tant que bénéficiaire associé à l'Office Français de la Biodiversité, visant à la protection du Vison d'Europe, espèce à fort enjeu patrimonial de la Charente-Maritime, pour des actions sous maîtrise d'ouvrage départementale d'un montant maximum de 678 940 €,

2°) d'autoriser l'Office Français de la Biodiversité à déposer la candidature du Département de la Charente-Maritime à ses côtés en tant que bénéficiaire associé, à l'appel à projet « LIFE » de la Commission Européenne et à rechercher les co-financements complémentaires pour atteindre jusqu'à 100 % de financement des actions proposées par le Département au titre du projet Vison d'Europe,

3°) d'autoriser sa Présidente à saisir toutes les instances, autorités administratives et environnementales compétentes pour engager les procédures nécessaires à la réalisation du projet et à signer les documents nécessaires à cette réalisation,

4°) d'autoriser sa Présidente à mener à bien les démarches à entreprendre auprès des différents co-financeurs dans le cadre d'une recherche de financements pour le projet « LIFE Vison d'Europe ».

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ